

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3DREAM PRINT		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
		Services*		217		218 23 894
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226 6 132	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		30 026	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234 1 519	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238 9 265	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :				242 9 058	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244 4	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254 158	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264		20 005	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270		10 021	
Produits financiers (III)		280	8		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310		10 030	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	10 030 314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248 330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	8 381	ZFU-TE (44 octies A)	987 342 8 381	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655 350 1 649
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	372		

Désignation de l'entreprise 3DREAM PRINT										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 00 RICHEPLAINE 97180 SAINTE-ANNE															
SIREN 880720347															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 23										Durée de l'exercice précédent* 0					
										Exercice N clos le 31/12/2021					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014	180	016	55		125					
	Immobilisations corporelles *				028	1 649	030	103		1 546					
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	1 829	048	158		1 671					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	882	070			882						
		Autres* (3)		072		074									
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	17 975	086				17 975						
Charges constatées d'avance*		092		094											
Total II		096	18 858	098				18 858							
Total général (I + II)					110	20 687	112	158		20 529					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120						500						
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126												
	Réserves réglementées*		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132												
	Report à nouveau		134												
	Résultat de l'exercice		136						10 030						
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142						10 530						
Provisions pour risques et charges		Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166						1 526						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 6 252)		172						8 473						
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176						9 999							
Total général (I + II + III)					180					20 529					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		1 829						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

SASU 3 DREAM PRINT
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 500 EUROS

SIEGE SOCIAL :
RICHEPLAINE
97180 SAINTE-ANNE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 15 août, à 16 heures, Madame RAMANAIDOU Malika, actionnaire unique et Présidente de la société "3DREAM PRINT", Société par Action Simplifiée au capital de 500 €, divisé en 50 actions de 10 € chacune et entièrement libérées, numérotées de 1 à 50, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 880 720 347 et dont le siège social est situé à Richeplaine 97180 Sainte-Anne

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Madame RAMANAIDOU Malika, Présidente et actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVE A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- L'affectation du résultat de l'exercice 2021,

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les termes du rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur son évolution prévisible ainsi que les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

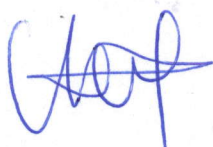
DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui s'élève à 8 381 €, comme suit

- Report à nouveau 8 381 €

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

RAMANAIDOU Malika



SASU 3 DREAM PRINT
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 500 EUROS

SIEGE SOCIAL :
RICHEPLAINE
97180 SAINTE-ANNE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 15 août, à 16 heures, Madame RAMANAIDOU Malika, actionnaire unique et Présidente de la société "3DREAM PRINT", Société par Action Simplifiée au capital de 500 €, divisé en 50 actions de 10 € chacune et entièrement libérées, numérotées de 1 à 50, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 880 720 347 et dont le siège social est situé à Richeplaine 97180 Sainte-Anne

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Madame RAMANAIDOU Malika, Présidente et actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVE A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- L'affectation du résultat de l'exercice 2021,

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les termes du rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur son évolution prévisible ainsi que les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui s'élève à 8 381 €, comme suit

- Report à nouveau 8 381 €

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

RAMANAIDOU Malika

